PROCLAMATION.

LES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE DANS LES DÉPARTEMENS MARITIMES MÉRIDIONAUX,

A LEURS CONCITOYENS.

LA Souveraineté du Peuple Français vient de se manifester par un grand acte de justice ; le trône et le tyran ne souilleront plus le territoire de la Liberté et de l'Égalité; des lois sages et qui seront religieusement observées, banniront l'anarchie que des agitateurs sanguinaires entretenoient parmi nous; les veilles et les sacrifices du patriotisme seront récompensés par les palmes de la victoire, des couronnes civiques attendent déjà, sur l'autel de la patrie, les héros qui vont terminer la carrière glorieuse qu'ils ont si courageusement parcourue, dès les premiers instants de la régénération Française : leurs généreux efforts feront pâlir les tyrans et triompher la cause la plus juste, puisqu'elle a pour but la félicité publique.

Des Républicains pourroient-ils s'étonner des efforts des

despotes ? Ils ont à leur opposer l'énergie d'un Peuple digne de la Liberté ; les projets criminels de ces lâches satellites d'un pouvoir usurpé s'évanouiront, comme une ombre fugitive, à l'aspect imposant d'une grande Nation, qui périroit toute entière, pour le maintien de ses droits imprescriptibles.

Bravons, par une attitude fière, les apprêts d'une guerre barbare, préparée dans les arsenaux du crime, contre des hommes généreux qu'ils désignent, sous le nom de patriotes, et qu'ils immoleroient sans pitié, s'il pouvoient les atteindre de leur fer parricide.

Prémunissons-nous, Citoyens, contre les hostilités prochaines des brigands couronnés : levons-nous tous pour justifier que les Français libres sont invincibles ; le jour de leur triomphe sera celui où on osera les attaquer dans leurs foyers. Les enfans de la Liberté ne peuvent connoître qu'une crainte, celle de ne pas partager les dangers inséparables de la victoire.

Courage et Union : Voilà les armes qui peuvent seules assurer la conquête de vos droits inaliénables et sacrés, de ces droits que vos Représentans sont prêts de défendre jusqu'à la mort. Pénétrés de la sainteté de leurs devoirs et de l'importance de leur mission, ils viennent vers vous, comme des frères pleins du désir de s'occuper constamment de vos besoins, de votre tranquilité et de votre bonheur. Ils espèrent que le salut de la République touchera assez vos cœurs, pour donner à vos bras ce nerf puissant, qui peut seul nous sauver des dangers dont nous sommes

menacés : vous les annoncer, Citoyens, c'est déjà les voir disparoître, car votre patriotisme n'a d'égal que le désir d'en donner des preuves sensibles.

C'est dans cette confiance que la Convention Nationale, fixant ses regards paternels sur tous les membres de la grande famille, a rendu différens décrets qui vous convaincront de sa tendre sollicitude, pour alléger le poids des sacrifices que les malheurs des circonstances traînent à leur suite. Ce ne sera donc pas en vain, qu'elle invite tous nos frères d'armes, en état de servir la Patrie, à venir se ranger sous le Pavillon National ; de justes récompenses s'étendront, pendant leur absence, sur leurs femmes et leurs enfans : augmentation de paye, partage des prises faites sur l'ennemi, et par-dessus tout, la gloire immortelle d'avoir cimenté, au prix de leur sang, le grand ouvrage de la Liberté.

Tous les Citoyens, qui auront bien mérité de la Patrie, peuvent donc compter sur la loyauté et la reconnoissance Nationales. La confiance entière de la Convention dans le zèle et l'activité des Corps Administratifs, Municipaux et Judiciaires, ne lui laissent aucun doute sur toutes les mesures que le civisme leur inspirera. Les Sociétés Populaires, ces âmes brûlantes où brille le feu vivifiant du patriotisme le plus pur, électriseront, par des encouragemens mérités, ceux qui n'attendent pour affronter le péril, qu'un signal de leurs frères.

Quant à nous, Citoyens, nous ne doutons pas, un seul instant, de l'empressement que témoigneront nos frères d'armes, pour embrasser la défense de la Patrie. Le cri de la République en danger frappera tous les cœurs ; la noble émulation du courage produira les actions les plus éclatantes : il ne nous restera plus qu'un sentiment à manifester, celui de l'admiration pour ceux de nos frères, qui obtiendront l'honneur de marcher les premiers à l'ennemi. Hâtez-vous, Citoyens, de vous rallier au faisceau de l'union ? Nous vous y invitons, au nom du salut public, et votre intérêt personnel s'y trouve essentiellement lié ; empressez-vous, quelles que soient vos professions, quel que soit le genre de service que vous desirerez adopter, soit à la terre, soit à la mer, de consacrer vos noms dans vos Municipalités respectives, sur les registres civiques qui sont ouverts à cet effet, conformément à la loi.

Nous avons la flatteuse confiance, que nos frères d'armes obéiront à la voix de la Patrie qui les appelle, et que chaque Municipalité rivalisera, pour offrir un plus grand nombre de défenseurs ; notre plus douce récompense, Citoyens, sera de faire connoître à la Convention Nationale et à la France entière, les noms de ceux qui s'inscriront les premiers ; nous nous transporterons au milieu de vous, pour recevoir fraternellement les Citoyens qui voudront émettre, dans notre sein, ce généreux sacrifice, et l'Europe éprouvera de

nouveau, que les Français Républicains sauront vaincre ou mourir.

Toulon, ce 8 Février 1793, l'An second de la République Française.

Les Commissaires de la Convention Nationale.

ROUYER, LE TOURNEUR, BRUNEL.

Par la Commission.

IMBERT, Secrétaire.

A MARSEILLE, De l'Imprimerie de ROCHEBRUN ET MAZET, Imprimeurs du Département.